

ner ceux de Bommede à se soumettre, il a été envoyé trois compagnies devant la ville, pour la resserrer.

bis, il y est volontiers condescendu, et doit partir avecq ceste mienne lettre demain, pour se trouver devers Vostre Excellence, à laquelle il a désiré avoir adresse par mon moyen, afin qu'il puisse requérir Vostredicte Excellence qu'icelle veuille donner ordre qu'il puisse aller et demeurer seurement en sadicte cure: à quoy je ne doute Vostre Excellence pourvera. Je suis m'informant pour trouver les aultres prebstres de ce coustel-là, pour les y encheminer aussy, quant les auray treuvé. A tant, monseigneur, je présente, pour fin de ceste, mes très-humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Excellence, priant au Créateur donner à icelle toute heureuse prospérité. De Bruxelles, ce vi<sup>e</sup> d'octobre 1575.

De Vostre Excellence très-humble et obéissant serviteur,  
VIGLIUS DE ZUICHEM.

VII. *Lettre du grand commandeur au président Viglius.*

Monsieur de Saint-Bavon, s'augmentant de jour à aultre l'occasion pour laquelle je vous ay escript, le iii<sup>e</sup> de ce mois, que vousissés procurer que les dénommé de Middelburgh et aultres gens d'Église réfugiez de ces provinces y retournassent, j'ay bien voulu vous faire encoires ce mot, pour vous, requérant aultre fois ce que dessus, prier que y faictes user de telle diligence que sçavez les affaires, pour le maintènement et conservation de la sainte foy et religion catholique romaine en ces isles, le requérir. Et, afin que ledict dénommé de Middelburgh s'achemine tant plus tost, je luy envoie à ceste fin ma lettre allant avec ceste, que, s'il est besoing, luy pourrez faire tenir: vous recommandant, monsieur de Saint-Bavon, à la garde de Nostre-Seigneur. De Sainte-Annelant, le xii<sup>e</sup> d'octobre 1575.

DON LUIS DE REQUESENS.

VIII. *Lettre du grand commandeur à messire Jean Stryen, nommé à l'évêché de Middelbourg.*

Révérènd père en Dieu, très-cher et bien-amé, se trouvant que, en ces isles de Duvelandt et Schouwen, présentement recouvertes, ya encoires beaucoup de bons catholicques, et que plusieurs, pendant la détention d'icelles isles par les rebelles, se sont maintenus secrètement pour telz, mesmes que quelques-ungz d'entre eux ont bien longuement gardé et caché beaucoup de choses saintes et sacrées, afin de n'estre prophanées par lesdicts rebelles, dont ilz sont depuis venu faire déclaration et ouverture, nous avons bien voulu vous en advertir par ceste (comme par aultre voye avons fait faire à tous aultres ecclésiasticques réfugiez d'icy autour), et dire que, pour maintenir les bons susdicts en leurdicte dévotion, et remettre les aultres qui pourroyent estre desvoyez esdictes isles en telle que pour leur salut leur est nécessaire, nous voudrions, et le vous requérons et ordonnons de par Sa Majesté, que retourssiés et vous rendissiés aussy ceste part, aux lieux et exercice de vostre office et résidence. Et nous confians que n'y ferez faulte, pour le service de Dieu et de Sa Majesté, que sçavez en dépend si grandement, nous finirons ceste par vous recommander, révèrend père en Dieu, très-cher et bien-amé, en la garde du Créateur. De Sainte-Annelandt, le xii<sup>e</sup> jour d'octobre 1575.

Désirant beaucoup abrégier cette expédition, et qu'il ne fût pas fait de dom-

*IX. Ordre aux gens de guerre de prêter aide, faveur et assistance à messire Jean Stryen.*

DON LOYS DE REQUESENS ET DE CUÑIGA, etc. A tous coulounelz, capitaines, lieutenans, enseignes, prévostz, sergians et gens de guerre de Sa Majesté estans présentement ès isles de Schouwen et Duvelandt, sçavoir faisons que comme, depuis la réduction et recouvrement naguères advenu desdictes isles hors des mains des rebelles et ennemis de Sa Majesté, nous ayons trouvé entièrement nécessaire de donner ordre que la sainte foy et religion catholique romaine y soit restablie et maintenue, et la parolle de Dieu replantée, au salut des manans et inhabitans des mesmes isles, ayant à cest effect y fait retourner révérend père en Dieu, nostre très-cher et bien-ami messire Jehan Stryen, vicaire général et dénommé à l'évesché de Middelburgh, et pour contenir ceulx que èsdictes isles il trouvera estre demourez vrayz zélateurs d'icelle religion catholique en leur dévotion, et remectre les aultres qui y pourroyent estre desvoyez en icelle, nous vous mandons et ordonnons, de par Sa Majesté, très-expressément et acertes, et à chascun, etc., que, venant ledict dénommé de Middelburgh vers vous èsdictes isles de Duvelandt et Schouwen, vous ne laissez seulement partout passer avec sa suyte librement, paisiblement, seurement, saulvement, et sans aulcun destourbier ou empeschement au contraire, ains luy prestez et monstrez toute faveur, ayde, assistance, confort, et pourvoyez de logis (où entendons que nul aultre que luy seul soit logé), convoyez, et de toutes aultres choses dont, pour la bonne exécution de sa charge susdicte et ce qu'en dépend, il vous requérera et besoing aura. Et n'y faictes faulte, pour estre ainsy très-requis au service de Sa Majesté. Donné en Sainte-Annelandt, soubz nostre nom et seel secret d'icelle Sa Majesté cy mis en placeart, le xiii<sup>e</sup> jour d'octobre 1575.

(Un ordre semblable aux baillis, écoutetes, bourgmestres et échevins des isles de Schouwen et de Duveland, fut publié en flamand.)

*X. Lettre du comte de Berlaymont au grand commandeur.*

Monseigneur, j'ay receu les lettres de Vostre Excellence du jour d'hier, par où elle m'advertist amplement de ce qu'est succédé en la prinse de la teste de Ziricxzée, et de l'escarmouce que les nostres ont eu avecq ceulx quy la gardiont, quy depuis l'ont abandonné, ayant Vostre Excellence eu advertence que Loys Boisot estoit entré en ladicte ville. Je vouldroie qu'il y en eust encoires davantage de sa qualité, car j'espère tant en Dieu et en la grande affection que les soldatz portent à Vostre Excellence, que ceste emprinse s'achèvera du tout dedens peu de jours, et que Vostredicte Excellence recevra tous ces geulx principaulx dedens ladicte ville en ung coup, comme l'on faict les perdrix à la tonnelle. Il me desplaist de la perte que le Roy a faict d'un si bon serviteur qu'estoit don Gabriel de Peralta, et de la blessure des aultres; ce sont fortunes de guerre, que ceulx qui la maynent attendent tous les jours.... D'Anvers, ce xiii<sup>e</sup> d'octobre 1575.

De Vostre Excellence humble et affectionnez serviteur,

DE BERLAYMONT.

*XI. Lettre du président Viglius au grand commandeur.*

Monseigneur, cejourd'huy ay-je receu la lettre de Vostre Excellence escripte le jour d'hier en Sainte-Annelandt, avec une aultre pour envoyer au dénommé à l'évesché de Middel-

mage aux îles, le grand commandeur avait, quelque temps auparavant, écrit à chacune de leurs trois principales villes (1); il avait confié ces lettres au sieur de

bourg, m'enchargeant Vostre Excellence par icelle (comme elle a faict par aultres, ses précédentes) de procurer en toute diligence que ledict dénommé et les pasteurs des isles de Schouwen et Duvelant retournent en leurs résidences. Auquel effect (selon que Vostre Excellence aura entendu par ma lettre du vi<sup>e</sup> de ce moys), j'ay appellé icy devers moy ledict dénommé, afin que par son assistance (comme je n'avoie cognoissance desdicts pasteurs ny des lieux où ilz s'estoient retirez), je puisse satisfaire au commandement de Vostre Excellence : ayant aussy dois lors envoyé vers icelle le pasteur de Nyeukercke, qu'avoie treuvé aux Chartreulx lez ceste ville, que je tiens Vostre Excellence aura depuis veu. Et, comme ledict dénommé s'est retiré en Anvers, au logis d'ung chanoine surnommé Donghen, et qu'il avoit prins en sa charge d'appeller vers luy lesdicts pasteurs et de les encheminer vers lesdictes isles, je luy ay envoyé ladicte lettre de Vostre Excellence, luy priant jointement, par unè mienne, qu'il ne face faulte de se treuver tost devers icelle, et qu'il face toute diligence à ce que lesdicts pasteurs y voient semblablement; y adjoustant en madicte lettre qu'il est apparent que la ville de Siriczée et le fort de Bomenée seront réduictz devant quil y sçaura arriver. Je tiens qu'il ne faudra de s'encheminer vers Vostre Excellence dois Anvers (combien que j'entendz icy qu'il ne se porte pas bien), ou du moins advertiray Vostre Excellence de ce que j'en entendray. A tant, monseigneur, je présente mes humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Excellence, priant au Créateur donner à icelle toute heureuse prospérité. De Bruxelles, ce xiii<sup>e</sup> d'octobre 1575.

De Vostre Excellence très-humble et obéissant serviteur,

VIGLIUS DE ZUICHEM.

XII. Lettre écrite au secrétaire Bertj par J. Billehé, son clerc.

Monseigneur, depuis avoir escript ce matin à monsieur Théodore, vostre filz, les nouvelles de ce quartier, sont ce soir arrivées d'aultres, contenant en substance que quatre de nostre costel, à sçavoir: don Loys Guasco, monsieur de Seroskercke, Armegol, capitaine espagnol, et un aultre capitaine walon dont n'ay peu sçavoir le nom, sont comme députez entrez ce matin la ville de Ziericzée, pour traicter et accorder avec ceulx d'y dedans, en eschange desquelz ilz ont envoyé de leur costel quatre hostagers vers noz gens à la Teste. Combien que ceulx de Bommené ont cejourd'huy sentu le canon, si sont-ilz s'enhardiz de sortir à l'escarmouche avec noz gens, qui s'est passée avec un peu de perte des deux costelz, et continuera-l'on demain à battre ladicte ville, combien que l'on tient qu'elle ne le peult longuement souffrir,..... De Sainte-Annelandt, le xiiii<sup>e</sup> jour d'octobre 1575.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. BILLEHÉ.

(1) Cette lettre était ainsi conçue :

DON LODEWYCK, etc. Lieve besundere, wy hebben van beghin aen dat, by ordonnantie ende bevel van den Coninck, onsen genedichsten lieven heeren, wy gecommen syn ten regimente van desen Nederlanden, op't hoogste begherich geweest ende alle moegelykheyt voirts gekeert, om de tegenwoerdige troublen ende oproerten met alle soeticheit ende goedige

Seröskerque et au sieur de Wyngaerde, son beau-frère, qui étaient les receveurs de Zélande, et occupaient un rang distingué dans cette province; qui, de

appointement liever dan met rigeur ende straffheit te slichten ende neder te leggen, als wel betuyghen onse actien ende die goede presentatien by ons ghedaen om tot eene goede reconciliatie ende vereeninghe der ondersaeten met Syne Majesteyt te moegen commen, sonderlinghe van den ghenen die schynen werdich te syn van gracie ende barmharticheyt. Ende onder anderen, hebbende verstaen dat die van den eylanden van Duvelandt ende Schouwe, waeraff Ziericxzee die hoofdstadt is, hen in desen troublen wel gedragen hebben, hebbende langen tyt wederstaen Syner Coninglycke Majesteyts rebellen eer sy overgegaen syn, hebben groote begheerte gehadt de vorschreven eylanden te hulpe te commen, ende de goede ondersaeten aldaer te bevryen van de oppressie, daerinne sy nu eenige jaeren geweest hebben, ende besunders soe verre daer eenige syn den voirschreven rebellen aengehangen oft gefavoriseert hebbende, denselven van wegen Syner Con. Majesteyts te ontfangen in gracie, stellende in vergeet alle 'tghene dat tot noch toe geboert mag wesen, 'twellick ons gedocht heeft dat wy ulieden behoerden te representeren, ende voir ooghden te stellen die occasie van de tegenwoordicheit van de armee van Syne Majesteyt geschult, derwaerts ten effect als boven ende om ulieden te verlossen, beschudden ende beschermen, soe verre nochtans gy gemeynt syt u wederomme te stellen in de gehoersaemheyt van Syne Majesteyt, ende in dyen gevalle u daeromme te vermaenen, als wy doen vuyt ganzer hartten, dat ghy dese tegenwoordige occasie wilt aensien, waernemen ende nyet laeten ontsluypen, maer deselve blydelyck aennemen, genyeten ende gebruycken, mits soe geseyt is, u promptelick wederstellende in de schuldige gehoersaemheyt van Syne Majesteyt, uwen naturlicken princen, ende van God u gegevene overicheyt, wesende soe goedertieren, als u ende eenyegelycke wel wittich ende condich is, ende als ghy van Sancho d'Avila, bevelhebber van de schepen van oirloghe Syner Con. Majesteyts, ende Christoffelen van Mondragon, ridder ende gouverneur van Zee-landt, beyde in cracht van opene brieven van Syne Con. Majesteyt, die u getoocht sullen mogen wordden, bevel hebbende deses tegenwoordigen tochts, breeder salt moegen verstaen ende bericht wordden, den wellicken wy begheren aen u dat ghy volcommen geloove toestelt in't ghene sy u sullen voirhouden ende u toeseggen tot uwe meeste salicheyt: u vastlick gelovende, by adelick, heerlick ende ridderlick woorden, eere ende trouwe, dat wy sullen onderhouden, volcommen ende volbrengen onverbrekelyck, van punct te punct, alle 't ghene dat die voirschreven overste u sullen toeseggen ende geloven, ende u biddende te willen gelooven, dat ons van ganzer hartten soude leedt wesen dat ghy u soudt resolveren tot hartneckicheyt, ende u alsoe maeckende onweerdich van de goedertierenheyt ende genaede van Syne Con. Majesteyt, u stellen in hasardt te willen verwachten ende proeven derselver Syner Con. Majesteyts groote macht u wel kennelyk, ende de vuyterste wreedtheyt des crychsvolcx, tegens de wellicke, wanneer sy commen die te moegen gebruycken, geen remedie en is, als (met die hulpe Godts) in gevalle van uwe hartneckicheyt ghy zeer corts sult gewaer wordden, als ghy wel verstaen hebt andere quaelick bedachte steden ende mensschen in Hollandt onlanxleden geexperimenteert ende geproeft te hebben: 'twellick, soe geseyt is, ons wel leedt waere dat u overquaeme. Waeromme wilt u cortelicke bedencken ende resolveren, ende uwe gede-

plus, sont naturels de l'île de Schouwen, et y sont estimés aussi bien que dans les autres. Ils avaient ordre, aussitôt que les troupes royales mettraient le pied dans l'île, de les envoyer à leur adresse, accompagnées d'autres lettres en leur nom où ils engageraient les bourgeois desdites villes à se soumettre, promettant qu'on ne toucherait à leurs personnes ni à leurs biens, et qu'on leur pardonnerait tout le passé, pourvu qu'ils se réconciliasent avec l'Église catholique romaine. Sancho d'Avila et Mondragon étaient porteurs d'une commission en flamand, expédiée sous le nom et avec le sceau du Roi, qui contenait les mêmes assurances. Ceux du pays avaient dit à Requesens qu'il pouvait compter, s'il se rendait maître de la campagne, sur l'obéissance des villes : non-seulement elles ne se sont pas rendues, mais il n'est pas venu un seul homme de leur part, et les bourgeois n'ont pas même envoyé pour s'excuser, sur la violence que leur faisaient les gens de guerre ; ces commissaires du pays disent (1) que les désordres commis dans l'île par les soldats en sont la cause. Requesens convient qu'ils ont été grands, mais il trouve qu'on les exagère, et ce qui les atténue à ses yeux, c'est que les soldats sont de nations différentes, qu'ils sont mal payés, qu'ils sont entrés dans l'île par force, que les vivres dont ils s'étaient munis ayant été gâtés par l'eau, ils ont bien été forcés de s'en procurer d'autres. — Il prévoit qu'on fera grand bruit de ces désordres, tandis qu'on passera sous silence le saccagement et l'incendie de Brouwershaven par les naturels, et qu'on se taira sur l'ouverture des digues faite par eux pour submerger tout le pays. — A ce propos, il rectifie un passage de sa lettre. Ce n'est pas aux salines que les bourgeois de Zierikzée ont mis le feu le 10, c'est à un de leurs faubourgs, qu'ils ont brûlé entièrement, pour assurer la défense de la ville. — Le grand commandeur a fait publier l'ordre à tous les paysans de revenir chez eux, en leur offrant leur pardon et la restitution de leurs biens, et en les menaçant de confiscation s'ils ne reviennent pas dans le délai fixé (2). Beaucoup sont revenus déjà, et il y a lieu de

puteerden schicken aen de voirschreven twee oversten, om met henlieden te handelen op 'tghene u meest dientlick ende salich is, God almachtich biddende u sullicx inne te gheven ende inspireren. Geschreven t'Antwerpen, den xv<sup>en</sup> dach septembris xv<sup>e</sup> LXXV. (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) .... *Dizen estos comisarios del pays...*

(2) L'ordonnance du grand commandeur était de la teneur suivante :

« DON LODEWYCK VAN REQUESENS ENDE VAN ÇUÑIGA, overste commandeur van Castillien, stad-

croire que les autres feront de même. « Mais — dit-il en terminant — c'est une » chose vraiment digne de pitié, que de voir à quel point la plus grande partie » du pauvre peuple est abusée; car il se persuade que le prince d'Orange et ses » adhérents sont des ministres de V. M., et nous les rebelles. C'est ainsi qu'on

houder, gouverneur ende capiteyn generael, etc., allen den ghenen die dese jegenwoerdige sien sullen, salut. Alzoe onlanck, in't innemen van den eylanden van Duvelandt ende Schouwen doer den crychsluyden Con. Majesteyts teghen syne rebelen, het nyet moegelyck en is geweest den inwoenderen ende landtsluyden derselver eylanden soe wel te bewaeren ende beschudden tegen den overlast ende geweld desselver crychsvolcx daerinne getreden met groote ende de eerste hitte ende furie, nyettegenstaende 't goet debvoir d'welck wy hierinne hadden doen doen, ende de welcke overlasten wy naedemael gecontinueert hebben geheelyck te doen schotwen ende vermyden; ten eynde, volgende onzen goeden will ende voirnen de selve inwoenderen ende landtsluyden, mochten vryelyck ende vredelyck wederkeren in alle heure goeden ende huysen, om die te gebruycken, bouwen, bewoonen, ende aldaer te ghaen, staen ende hoeren ouden ende gewoonlicken handt ende neringhe t'aenveerden ende ter hant te trecken, als zy te voiren gedaen hadden, alear Zyner Coninglyke Majesteyts voirschreve crychsluyden aldaer innegetreden zyn, ende beghetende noch hoichlyck dat ons voirgaende ordonnantie achtervolght ende geheelyck volbracht wordde; **DOEN TE WEETEN** dat, om 'tzelve beter te stellen, oick om voirtocommen ende beletten de depopulatie oft verwustinghe der voirschreven eylanden van Duvelandt ende Schouwen, jae ter contrarie te voirderen de verzeckerheyt, rust ende welvaert derzelve ende der inwoenderen aldaer, wy, in naem ende van wegen derselver Syner Coninglyke Majesteyts, goedt ende noodich gevonden hebben te bevelen ende ordonneren, alzoe die occasie van desen nyet en spruyt van de zyde des voirschreve Coninglyke Majesteyts crychsvolcx, dieselve insgelycks, vernyet sye van wegen der voirschreven inwoenderen ende landtsluyden van de voirschreven eylanden, dat alle de selve inwoenderen ende landtsluyden daervuyt geweken zynde, van wat conditie oft om wat oirzaecke dattet zye, sullen moegen schuldich ende gehouden wesen wederomme te commen ende keeren in de voirschreven landen van Duvelandt ende Schouwen, yegelyck in zyn goedt, hoff oft huys, om die te bouwen, bewoonen, aldaer te hanteren, ghaen, staen, wesen ende handelen in alsulcke vuegen als hy te voiren gewoontlyck ende hem geoirloft is geweest, sonder nochtans heure absentie oft afwesen langhier vuyt te stellen dan vyffthien daeghen nae date van desen, de welke xv daeghen overstrecken ende gepasseert zynde; wy verstaen ende ordonneren, van wegen Syner Coninglyke Majesteyts, dat die ghene die des in gebreke zullen zyn, vallen zullen in de pene van confiscatien van alle hoere goeden, roerende ende onroerende; bevelende oick allen oversten-capiteynen ende crychsluyden hier, inne den voirschreven inwoenderen te doen alle assistentie, hulp ende bystandt, sonder de selve in hoeren persoon, goedt, have oft beesten te doen ofte laeten geschieden eenich hinder, letsel oft meyenisse ter contrarien in eenigher manieren, op peyne van arbitraelycke correctie. Gegeven in Sinte-Annelandt, onder onsen naem ende Zynder voirschreve Coninglyke Majesteyts secret seghel hier onder opgedruckt, den xii<sup>en</sup> dach octobris xv<sup>o</sup> vyffentzeventich. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

» a trouvé, sur quelques bannières d'infanterie prises dans cette expédition, » les armes de V. M., sans autre chose qui y fût ajouté. » — Les rebelles, ayant appris le départ de la flotte envoyée d'Espagne et destinée pour les Pays-Bas, font des armements à Flessingue, afin d'aller l'attendre. — Le prince d'Orange a quitté Dordrecht avec la princesse, pour se rendre à Rotterdam (1) : on dit qu'il veut répudier cette nouvelle femme (2), sous le prétexte qu'elle eut commerce avec le comte Louis, son frère, lequel la fit sortir du monastère dont elle était abbesse (3).

Liasse 564.

1518. *Relation, envoyée au Roi par le secrétaire Cayas, le 24 octobre 1575, de la délibération tenue par le conseil d'État le même jour sur différents sujets.* Le conseil, à l'occasion des lettres du grand commandeur où il fait part du mauvais état de sa santé, a pensé qu'il conviendrait de l'autoriser, dans le cas où elle empirerait, à appeler don Diego de Çũniga, ambassadeur à Paris, pour le suppléer.

Le Roi répond, par apostille, qu'il se trouve si embarrassé dans le choix du successeur à donner à Requesens, qu'il n'a pu se résoudre encore, quoiqu'il y pense continuellement.

Liasse 564.

(1) Le grand commandeur avait écrit, le 20 octobre, au sieur de Saint-Rémy, A. d'Estourmel, gouverneur de Breda, qu'il avait un bien grand désir de savoir ce qui se passait à Dordrecht, si le prince d'Orange y était, ce qu'on y disait et comment on se conduisait partout ailleurs en Hollande; il l'invitait à envoyer en cette ville « quelque homme seur et confident, » pour s'informer de tout cela bien amplement et bien particulièrement.

D'Estourmel s'empressa de déférer à cet ordre. Le 8 octobre, il manda au grand commandeur : « Monseigneur, suivant ce que j'avois escrit à V. E. d'avoir envoie où icelle me com- » mandoit, ast esté hier tard mon messenger de retour, lequel m'ast dit que le prince d'O- » renges est sorty de Dordreck avecques tout son bagaige, craïndant que la rivière et pas- » saige ne luy fust clos avecques le tamps, et seroit de présent à Rotterdam. Le peuple de » Dordreck est fort perplex, etc. »

Le 11, il lui écrivit encore : « Monseigneur, cest serast pour advertir à V. E. comme » Pierre Coolz, lequel estoit allé en Hollande pour solliciter l'abbé de Velirbeque, estoit hier » de retour, et me dit avoir laissé le prince d'Orenges à Rotterdam, et ausy qu'il ast fort » sentu la perte de Duvelant, et fist démonstration d'estre fort triste pour avoir perdu Boi- » sot... » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(2) ... *Y háse dicho que quiere repudiar esta nueva muger, con pretesto que fué manceba del conde Ludovico su hermano, que este fué el que la sacó del monasterio donde era abbadessa...*

(3) Voy. des extraits de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXIII.

1519. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo, le 28 octobre 1575.* L'envoi des 150,000 ducats en espèces, qui lui avait été annoncé, est différé, parce qu'on a craint que, sur les six brigantins (*azabras*), ils n'allassent pas avec la sûreté convenable. — Il a appris avec joie que les îles de Philippsland, Duyveland et Schouwen ont été conquises. — Aussitôt qu'Hopperus a connu ce succès, il lui a proposé d'accorder pardon à tous ceux de Hollande et de Zélande, villes et particuliers, qui voudraient se réduire à l'obéissance de l'Église et à la sienne. Le Roi n'a pu se résoudre encore sur ce point; mais, en tout cas, il lui paraît que les conditions à accorder aux deux provinces devraient être telles qu'elles n'empêchassent point d'y construire des forts, ni d'y mettre des Espagnols: sans cela, l'on ne pourrait jamais s'assurer des ports de mer, qui sont indispensables pour les communications avec l'Espagne. — Il n'a pas pris encore de résolution définitive touchant l'envoi du marquis d'Havré et d'Hopperus.

Liasse 565.

1520. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo, le 28 octobre 1575.* Il l'autorise, s'il le juge convenable, à appeler pour quelque temps le comte de Mansfelt, et à le faire entrer dans les conseils d'État et de guerre (1).

Liasse 565.

1521. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Sainte-*

(1) En conséquence de cette lettre, le grand commandeur écrivit, le 7 décembre, au président Viglius: « Monsieur de Saint-Bavon, ceste servira pour vous dire... que faictes »  
 » dépescher commission, par provision, sur le conte de Mansfelt, de l'estat de marischal du »  
 » camp de par deçà, vacant par le trespas de feu le conte d'Arenberghe, et m'advertir quelz »  
 » sont les gaiges et traictemens ordinaires, les droictz et émolumens appartenans audict »  
 » estat, tant en temps de guerre que de paix... » Viglius fit savoir au secrétaire Berty qu'on n'avait trouvé, en l'audience, aucune commission de maréchal de camp, ni aucune pièce relative aux traitements et émoluments appartenans à cette charge; il l'engagea à s'adresser à son prédécesseur, le secrétaire Vander Aa, qui s'était retiré à Malines. Ce fut ce que fit Berty. Vander Aa lui répondit le 15 décembre: « Je ne doute que mon fils, à son partement »  
 » pour Espagne, vous aura, selon l'ordonnance de Son Excellence, fait délivrer tous les »  
 » papiers concernant mon entremise et le service d'icelle, entre lesquelz me veult souvenir »  
 » avoir esté une trousse intitulée *Affaires de guerre*, laquelle pavez faire visiter, et regarder »  
 » ce que y trouverez: car aultres papiers n'ay retenu vers moy... » (Archives du royaume, papiers d'État.)



*Anneland, le 4 novembre 1575.* Il a passé treize jours dans les îles de Duyveland et de Schouwen, pour les visiter, reconnaître Zierikzée et Bommenède, et donner les ordres convenables. — Ceux de Zierikzée ont continué de parler ; mais il a été manifeste que ce n'était que pour gagner du temps, et la négociation est rompue. — Le 23 octobre, pendant la nuit, ils reçurent un secours de gens, de munitions et de vivres, dans cinquante petites barques auxquelles la flotte royale ne put barrer le passage. La nuit suivante, ils envoyèrent à Flessingue quinze à vingt des principaux bourgeois, qui étaient réputés catholiques, afin qu'on les y retint en otage. — Pendant ce temps, Bommenede était investie. Les 24 et 25 octobre, cette ville fut battue avec quatre canons, six demi-canons et une couleuvrine. Le 26, on lui donna l'assaut ; mais, à cause du peu d'ordre avec lequel les assiégeants y marchèrent, ils furent repoussés et perdirent beaucoup de monde. Le 30, les assiégeants donnèrent un nouvel assaut, qui dura trois heures, avec un grand acharnement de part et d'autre, et eut pour résultat la prise de la ville. La garnison, composée de 700 hommes, Français, Wallons et Allemands, fut passée au fil de l'épée (1). — Ce succès est regardé comme très-important par le grand commandeur ; les ennemis n'avaient rien négligé pour la défense de Bommenede ; le prince d'Orange était venu de sa personne à la Brielle, pour animer les assiégés. — Le grand commandeur rend compte des mesures qu'il a prises pour resserrer Zierikzée, et de l'espoir qu'il a de s'en rendre maître dans le

(1) Nous trouvons, dans les Archives, deux lettres écrites au secrétaire Berty, qui était resté à Auvers, par son clerc Billehé, sur la prise de Bommenede. Toutes deux sont datées du 30 octobre, à Sainte-Anneland. La première est ainsi conçue :

« Monseigneur, ce mot ne va que pour en grande diligence vous advertir, en extrême diligence, que noz gens ont gagné ce matin de force Bommenede, estans tous ceulx de dedans tuez.... »

La seconde porte :

« Monseigneur, depuis le mot que jé vous ay escript à cest après-disner, jé viens d'entendre que de noz gens qui ont ce matin assailly Bommené, les Walons de mons<sup>r</sup> Mondragon ont esté les premiers après les Allemans, et les Espaignolz les derniers, avec bon ordre : qui n'a peu valu à sa prinse ; et des soldatz qui y estoient, les meilleurs et esleuz des ennemis, desquelz, en nombre de sept ceus et cinquante, il n'y a eschappé nulluy : car ceulx qui, pour se sauver et garantir de la fureur des nostres, coururent vers leurs batteaulx, furent, à cause de la basse marée, pöursuyviz et deffaictz par noz chevaux-légers.... » (Papiers d'État.)

courant du mois. — Il annonce, en post-scriptum, que le marquis Chiappin Vitelli, qu'il avait envoyé à Anvers, est mort en chemin (1).

Liasse 564.

1522. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite d'Aranjuez, le 10 novembre 1575.* Le capitaine Sancho de Archiniega va enfin partir avec les 150,000 ducats; ils seront transportés en deux grands navires, l'un desquels montera ledit capitaine, qui aura de plus avec lui quatre brigantins (*azabras*). — Le Roi lui envoie en outre 100,000 écus en or, qui seront dirigés sur Milan, et 100,000 écus en lettres de change. — La conduite du duc d'Arschot est loin d'être satisfaisante; mais, vu son caractère et l'état des choses, il faut dissimuler avec lui. — Le Roi a ordonné qu'on accélère les dépêches pour l'envoi du marquis d'Havré, lequel toutefois ignore encore le choix qui a été fait de lui.

Liasse 565.

1523. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 25 novembre 1575.* Il continue de prendre toutes les mesures propres à resserrer Zierikzée et à empêcher qu'on y introduise du secours. — « La reine » d'Angleterre a envoyé ici un ambassadeur nommé Corbet. C'est un gentil- » homme de bonne sorte, jeune, et qui parle bien l'italien, ayant été sept ou » huit ans en Italie, durant lesquels il dit qu'il en a passé deux sur la flotte » du seigneur don Juan, et a assisté aux journées de Navarin et de Tunis; il » ajoute qu'il y a sept ou huit mois seulement qu'il est revenu en Angleterre. » Il fait profession de catholique; mais il est probable qu'il dissimule sa reli- » gion dans son pays, puisque sa maîtresse a confiance en lui. Il m'apporta une » lettre de ladite reine qui l'accréditait, et qui insistait beaucoup sur l'import- » tance des affaires dont il était chargé, ainsi que sur la nécessité d'une » prompte résolution. Ce qu'il m'a dit en substance, après s'être étendu sur » l'affection que sa maîtresse portait à V. M., les obligations qu'elle lui avait, » et son désir de conserver l'ancienne amitié qui subsiste entre les deux » royaumes, c'est qu'elle savait avec certitude que le prince d'Orange avait offert

(1) Voy. ce que disent de Vitelli LE PETIT, *Grande chronique de Hollande et de Zélande*, liv. XI, t. II, p. 509, et VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, liv. V, fol. 116 v°.